

Communication du Président

OBJET : Raccordement de la Communauté de Lens-Liévin aux installations du SMAEL.

L'approvisionnement de la Communauté de Lens-Liévin (CALL) a été décidé le 6 avril 2007 par une délibération du Comité Syndical. Une convention a été signée, elle comprend :

- Un approvisionnement annuel minimum de 4.000.000 m³,
- L'engagement de la CALL de financer les travaux de raccordement qui seront entrepris sous la maîtrise d'ouvrage du Smael.

Une enquête publique a été lancée pour la réalisation des travaux qui comprennent :

- Un piquage sur la canalisation reliant Aire-sur-la-Lys à Prêmesques, sur le territoire de Lestrem,
- La pose d'une canalisation Diamètre 500 sur un linéaire de 10 kms environ entre Lestrem et Beuvry (traversée de Lestrem, La Couture, Locon et Beuvry),
- La construction d'une station de surpression à Beuvry comprenant un réservoir de 5.000 m³,
- Le raccordement à la canalisation existante de la CALL, via une canalisation de 1,5 kms en Diamètre 500 à l'aval de la station de Beuvry (territoire de Beuvry).

La maîtrise d'œuvre a été confiée à Saunier et Associés pour un montant de 292.322,47 €.

L'appel d'offres a permis de désigner le groupement SADE-Balestra dont la variante a été retenue (canalisation en fonte Tout-Terrain, 2 réservoirs de 2.500 m³, station de pompage enterrée). Le montant des travaux s'élève à 14.100.035 €.

1. Le financement de l'opération

L'agence de l'Eau apporte une participation financière de 25 %.

Un emprunt a été contracté auprès de la Société Générale pour financer ces travaux. La CALL s'est engagée à rembourser cet emprunt en acquittant une surtaxe sur le prix de l'eau évaluée à 0,1222 €/m³ en 2007.

Le 23 mai 2008, à l'issue de la phase d'Avant-Projet, et conformément à la convention susvisée, M. le Président de la CALL a été informé que le montant estimé des travaux avaient considérablement augmenté, et que les conditions de recours à l'emprunt s'étaient dégradées. La surtaxe était donc réévaluée à 0,1901 €/m³.

M. le Président de la CALL a maintenu sa volonté de poursuivre ce projet par courrier du 10 juin 2008.

Le budget prévisionnel suivant a été établi début 2009 pour solliciter la participation de l'Agence et consulter les établissements bancaires :

- les **dépenses engagées** s'élèvent à 243.137 € H.T, elles se décomposent comme suit :
 - étude préalable (49.440 €)
 - études géotechniques (40.160 €)
 - Maîtrise d'œuvre (133.000 €)
 - Frais de procédure
 - Drainage agricole
- Parmi les dépenses engagées, il reste à régler :
 - maîtrise d'œuvre : 200.000 €
 - drainage : 130.000 €
- **dépenses d'indemnisation pour dégâts aux surfaces cultivées** à prévoir pour environ 50.000 € (10 Ha à 5.000 €).
- On obtient donc un total arrondi à 623.000 € que l'on majore de 10 %, certaines dépenses imprévues risquant d'apparaître.
- Le montant des travaux s'élèvera à 14.100.035 €.

Ce budget débouchait sur l'hypothèse de financement suivante (taux fixe de 4,7 %, 30 annuités) : 14.785.035€ - 25 % (subvention Agence de l'Eau) = 11.088.776,25 € (Annuité = 740.618 €).

Un emprunt a été réalisé auprès de la Société Générale à taux variable dans un premier temps, puis consolidé à taux fixe quand les conditions se sont avérées favorables.

Cet emprunt, d'un montant de 11.100.000 €, est contracté en 30 ans, au taux de 3,67 %, à amortissement variable, ce qui donne des trimestrialités de 153.000 € environ (annuité de 612.000 €), soit une surtaxe sur le prix de l'eau de 0,153 €/m³. Le tableau d'amortissement est annexé au présent rapport.

2. Le déroulement de l'opération

Une enquête publique conjointe (constitution des servitudes et enquête Bouchardeau) a été lancée en octobre 2008. L'enquête Servitudes a dû être renouvelée pour éviter tout recours ultérieur, un certain nombre d'ayants droit ayant retourné le questionnaire obligatoire après la clôture de la première enquête.

Les études d'exécution ont démarré en Mai 2009 et les travaux ont débuté en juillet par la pose des canalisations qui s'est achevée en octobre.

La construction de la station n'a été autorisée que le 26 octobre 2009, le permis de construire ayant dû être renouvelé pour intégrer la variante retenue. Des intempéries sont venues retarder la construction.

Trois recours ont été déposés au Tribunal Administratif (un référé suspensif, un recours pour excès de pouvoir, un recours Plein Contentieux). Le Smael a obtenu gain de cause.

La mise en service était programmée le 4 septembre 2010, elle a dû être repoussée car des désordres sont apparus sur les réservoirs. Il s'agit d'un problème de fissuration lors de la mise en eau. Une expertise a été demandée auprès du Laboratoire des Ponts et Chaussées (CETE).

Deux raisons sont invoquées : un tassement différentiel des ouvrages lors de la mise en eau et un phénomène de retrait du béton (les ferrailages et le béton ont été mis en

œuvre conformément aux prescriptions techniques du marché, ils ne posent pas de problème).

Les réservoirs étaient réceptionnables puisque la baisse de niveau enregistrée était inférieure au seuil indiqué dans le CCTP fascicule 74. Toutefois, l'entreprise Balestra n'a pas demandé cette réception, proposant une reprise des fissures et une imperméabilisation générale à ses frais.

Cette solution technique a été validée par l'ensemble des techniciens (maître d'œuvre, contrôleur technique, CETE).

Elle nécessite de repousser la mise en service à début novembre 2010.

Parallèlement, la CALL rencontre des problèmes dans la construction du réservoir par lequel va transiter l'eau du Smael à Grenay. Des sujétions géotechniques imprévues ont nécessité la refonte du projet de construction (fondations) et entraîné un retard de 6 mois. L'ouvrage sera en service en février 2011.

En attendant, il est possible d'utiliser un réservoir existant de 1.500 m³. Cela n'autorise toutefois pas les débits journaliers prévus dans la convention et le respect des contraintes pourrait poser des problèmes techniques au Smael puisqu'il faudra brider les pompes de refoulement à un seuil qui pourrait nuire à leur fonctionnement.

3. Les dépenses

Le détail des dépenses effectuées au 1 octobre 2010 figure en annexe au présent rapport, il peut être résumé comme suit :

- Impression, tirages de plans : 947,17
- Publications : 4.075,95
- Etude préalable : 49.440
- Etudes géotechniques : 42.081,05
- Maîtrise d'œuvre : 249.319,57
- Contentieux : 5.746,37
- Frais d'envoi : 2.623,93
- SPS : 7.104
- Travaux de drainage : 104.688,20
- Commissaire-enquêteur : 3.123,55
- Foncier : 3.839,22
- Géomètre-expert : 6.550
- Indemnités agricoles : 47.715,75
- Contrôle technique : 5.610
- Travaux : 11.822.598,24
- Convention servitude VNF : 807,58

Au total, on obtient un montant de dépenses de 12.266.270,58 €.

Il reste à payer une somme évaluée à 2.349.280 €.

On obtient donc un total prévisionnel de **14.615.550,58 €**.

Les dépenses d'expertise du CETE n'ont pas été comptabilisées, ainsi que les frais d'acquisition des terrains d'emprise de la station de Beuvry (18.000 € environ, acte en cours de signature).

Conclusion

L'enveloppe budgétaire devrait être respectée.

La mise en service est possible au 1 novembre 2010, il s'agira probablement d'une phase d'essais dans l'attente de la mise en service du réservoir de Grenay.

Le fonctionnement normal du raccordement (19.200 m³/jour maximum) est subordonné à la pose d'une canalisation que la CALL va réaliser en 2011. Il conviendra donc d'adapter les régimes de refoulement à ces contraintes.

Afin d'éviter toute difficulté dans la prise en charge des remboursements d'emprunt, la CALL a proposé un avenant à la convention d'approvisionnement dans lequel ce remboursement n'apparaît plus sous la forme d'une surtaxe, mais fera l'objet d'un versement directement de la CALL au Smael, correspond au montant précis de toutes les trimestrialités acquittées.

Vu le, **29 SEP. 2010**

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX

